

PROJET DE CATEGORIE A2**ENQUÊTE PUBLIQUE****CONSULTATION DU PROJET DE MODIFICATION
DU PASH n° 2020/02 AINSI QUE DU RAPPORT SUR LES INCIDENCES
ENVIRONNEMENTALES.**

Conformément aux dispositions de l'article R.289 du Code de l'eau, une consultation est organisée dans le cadre de la modification de PASH (Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique) 2020/02.

Ce projet de modification a pour but une meilleure gestion des eaux usées par la révision du régime d'assainissement d'habitations ou de groupe d'habitations qui, à l'heure actuelle et au regard des dernières données environnementales et territoriales, est considéré comme inadapté.

COMMUNE	INTITULE DE LA MODIFICATION	SOUS-BASSIN
BRUGELETTE	Proposition de changement d'affectation au PASH 02.15 Assainissement Transitoire vers Assainissement Collectif Rue de la Sucrierie à Brugelette	DENDRE

Le projet est soumis à une enquête publique d'une durée de 45 jours conformément aux dispositions de l'article R.289 du Code de l'Eau. Cette enquête publique sera suspendue entre le 16 juillet et le 15 août.

Le dossier peut être consulté à l'Administration Communale à partir du 22/07/2020.

DATE DE L'AFFICHAGE DE LA DEMANDE	DATE D'OUVERTURE DE L'ENQUETE	LIEU, DATE ET HEURE DE CLOTURE DE L'ENQUETE	LES OBSERVATIONS ECRITES PEUVENT ETRE ADRESSEES :
13 juillet 2020	22 juillet 2020	<u>Lieu</u> : Administration communale, Grand Place, 2a 7940 Brugelette <u>Date de clôture</u> : le 26 octobre 2020 <u>Heure de clôture</u> : 11 heures	Administration Communale Collège Communal, Grand Place, 2a 7940 Brugelette

L'Administration Communale porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Les documents (projet de modification, extrait cartographique du PASH, rapport sur les incidences environnementales...), sont consultables au siège de la Société Publique de Gestion de l'Eau, avenue de Stassart, n°14-16 à 5000 Namur ou sur son site internet à l'adresse suivante : www.spge.be (rubrique PASH/Modifications ponctuelles).

Tout renseignement complémentaire peut également être obtenu auprès du service de la « Gestion Intégrée des Réseaux (GIR) » (069/88.80.56. / 069/84.59.88.) de l'Intercommunale IPALLE, chemin de l'eau vive, 1 à 7503 Froyennes.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, sur rendez-vous à définir préalablement avec le service environnement joignable au 068/45.73.10 ou pendant les heures de service ou par mail à : urba-envir@brugelette.be.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration Communale, dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

La Directrice Générale,
Mme Karolina KOWALSKA



Le Bourgmestre,
M. André DESMARLIÈRES